



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Mairie de VILLABÉ**

34 bis, Avenue du 8 mai 1945  
91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53

[contact@mairie-villabe.fr](mailto:contact@mairie-villabe.fr)

[www.villabe.fr](http://www.villabe.fr)

Villabé, le 26/05/2011

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 05 2011**

**PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :**

Mme MAGGINI,  
M. ACHIEPI (Arrivé à 19h10), M. AUGUSTE, M. BOULY, Mme CAILLERET,  
Mme CHAIGNEAU, M. DIRAT, , M. DUBOZ, M. FAURE, M. FORLIVESI,  
Mme FRIMAN, Mme IUGHETTI, M. LAFON, Mme MALLET, Mme RIEHL,  
Mme ROSSIGNOL, M. ROUZIC, M. SEBASTIAN, Mme WIRTH.

**ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme BERGLAS donne procuration à M. BOULY  
M. BERTAUX donne procuration à Mme FRIMAN  
M. CEANE donne procuration à M. LAFON  
M. COCAGNE donne procuration à Mme MAGGINI  
M. GRANGER donne procuration à Mme WIRTH

**ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :** Mme BOUITIER, M. BRUN, M. DOUET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M.FORLIVESI est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

---

La séance est ouverte à 19H05.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- 1. PREND CONNAISSANCE** des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :

Décision n°JEU 12/2011 en date du 30 mars 2011

Il est passé avec M. VEYRET Vincent, sis 11 bis avenue Gustave BUISSON 92250 La Garenne- Colombes, une convention de prestation, du 04 au 28 mai 2011, pour organiser un atelier graffiti pour les jeunes villabéens fréquentant le Service Jeunesse. Le coût de cette prestation s'élève à 1374.65€.

Décision n°JEU 13/2011 en date du 30 mars 2011

Il est passé avec le Centre Equestre de Milly la Forêt, représenté par son gérant M. Jean-François GILLES, sis La Maison Blanche, 91490 Milly la Forêt, une convention pour encadrer des activités équestres auprès d'un groupe de jeunes de l'« Espace Jeunes » de Villabé du 14 au 15 avril 2011. Le coût de cette prestation s'élève à 800€.

Décision n°JEU 14/2011 en date du 08 avril 2011

Il est passé avec l'association DMJ, sise la Girodière-73450 VALMEINIER, représentée par son directeur M. Laurent CARRERE, une convention de prestation de service pour organiser un séjour d'été pour les jeunes villabéens fréquentant le Service Jeunesse.

Le coût de cette prestation s'élève à 7061€ pour un groupe de 16 jeunes et 2 accompagnateurs pour la période du 23/07/2011 au 30/07/2011.

Décision n°JEU 15/2011 en date du 22 mars 2011

Il est passé avec l'association CEMEA, représentée par sa directrice territoriale, Mme Nadine VIESTE, sis, 18, rue de COLOGNE - BP117- 25013 BESANÇON, une convention concernant la prise en charge partielle de la formation BAFA de Mlle ZANETTA Karine qui se déroulera du 17au 24 avril 2011. Le coût de cette prise en charge s'élève à 158€ TTC.

Décision n°CULT 16/2011 en date du 20 avril 2011

Il est passé avec la Compagnie de l'Atelier de l'Orage, représentée par sa Présidente Hélène ROUET, sise espace culturel La Villa, rue Jean-Claude GUILLEMONT, 91100 VILLABÉ, une convention de résidence entre la Compagnie de l'Atelier de l'Orage et la Mairie de Villabé. La convention est établie sur la base de 5000,00€ HT soit 5275,00€ TTC.

Décision n°CULT 17/2011 en date du 20 avril 2011

Il est passé avec l'association Moulin-Island, représentée par son Président Philippe DA CRUZ, sise 8 boulevard Georges Michel 91100 CORBEIL-ESSONNES, un contrat de cession pour le concert Festi-Villa du printemps le 30 avril 2011. Le contrat est établi sur la base de 2110,00€ TTC.

Décision n°CULT 18/2011 en date du 20 avril 2011

Il est passé avec « Avril en Septembre », représentée par sa gérante Armelle HEDIN, sise 145, rue de Belleville- 75019 PARIS, un contrat de cession pour le spectacle Kolok, les 12 et 13 mai 2011. Le contrat est établi sur la base de 6054.01€ TTC.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

## **2. Affaires financières**

**NOTE** l'arrivée de M. ACHIEPI à 19h10.

### **A- garanties d'emprunt à accorder au groupe OPIEVOY pour l'opération de « construction de 35 logements locatifs sociaux - Acquisition en VEFA – Chemin d'Ambreville »**

**A l'unanimité** des suffrages exprimés – 21 voix POUR dont 05 par procuration – 03 ABSTENTIONS (MM. DIRAT, FAURE, ROUZIC) :

**ACCORDE** sa garantie pour le remboursement d'un prêt contracté par le Groupe OPIEVOY auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 3 802 829,00 € relatif à l'opération de « construction de 35 logements locatifs sociaux - Chemin d'Ambreville - »

### **B- TARIF DE LA REDEVANCE MENSUELLE DES LOGEMENTS DE FONCTION**

**A l'unanimité** des suffrages exprimés – 21 voix POUR dont 05 par procuration – 03 ABSTENTIONS (MM. DIRAT, FAURE, ROUZIC) :

**DECIDE** de fixer à 255,00 € la participation de la location mensuelle d'un logement de fonction à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.

### **C- FRAIS DE CHAUFFAGE DES LOGEMENTS DE FONCTION**

**A l'unanimité** des suffrages exprimés – 21 voix POUR dont 05 par procuration – 03 ABSTENTIONS (MM. DIRAT, FAURE, ROUZIC) :

**DECIDE** de fixer à 665,00 € et 545,00 € la participation annuelle aux frais de chauffage des personnels disposant d'un logement de fonction ou à titre précaire, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.

### **D- TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE**

**A l'unanimité** des suffrages exprimés – 21 voix POUR dont 05 par procuration – 03 ABSTENTIONS (MM. DIRAT, FAURE, ROUZIC) :

**DECIDE** de revaloriser les tarifs des concessions de cimetière qui passent, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011, à :

- 238,00 € pour la concession trentenaire,
- 436,00 € pour la concession cinquantenaire,
- 14,10 € pour la fosse.

### **E- TARIFS DE CONCESSIONS DE COLUMBARIUM**

**A l'unanimité** des suffrages exprimés – 21 voix POUR dont 05 par procuration – 03 ABSTENTIONS (MM. DIRAT, FAURE, ROUZIC) :

**DECIDE** de revaloriser les tarifs de concessions de columbarium qui passent, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011, à :

- 887,00 € pour la concession trentenaire,
- 1 427,00 € pour la concession cinquantenaire.

## **F- TARIFS DE LA TAXE D'EXHUMATION**

**A l'unanimité** des suffrages exprimés – 21 voix POUR dont 05 par procuration – 03 ABSTENTIONS (MM. DIRAT, FAURE, ROUZIC) :

**DECIDE** de revaloriser les tarifs de la taxe d'exhumation qui passe, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011, à :

- 14,40 €
- 7,20 € à partir du deuxième corps exhumé simultanément.

## **G- FIXATION DES TARIFS DE MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LE SERVICE CULTUREL**

**A l'unanimité** des suffrages exprimés – 21 voix POUR dont 05 par procuration – 03 ABSTENTIONS (MM. DIRAT, FAURE, ROUZIC) :

**APPROUVE** les tarifs pour les sorties organisées par le service Culture, Fêtes et Cérémonies :

- Au mois de juillet : Sortie à la Serre aux papillons à La Queue Les Yvelines.

Tarifs :

VILLABEENS : 5 €

EXTERIEURS : 10 €.

- Le 23 septembre : Sortie « Excalibur » au Stade de France.

Tarifs :

VILLABEENS : Adultes : 35 € / Enfants : 17,50 €

EXTERIEURS : Adultes : 70 € / Enfants : 35 €.

### **3. Affaires administratives**

#### **A- CONVENTION FIXANT LES MODALITES D'ENREGISTREMENT DE DEMANDE DE LOGEMENTS SOCIAUX**

**A l'unanimité**, – 24 voix POUR dont 05 par procuration – :

**APPROUVE** la convention fixant le nouveau dispositif informatique d'enregistrement national des demandes de logement locatif social.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

#### **B- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**A l'unanimité** des suffrages exprimés – 21 voix POUR dont 05 par procuration – 03 ABSTENTIONS (MM. DIRAT, FAURE, ROUZIC) :

**ADOPTE** la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

### **4. Questions orales**

Questions des élus de la liste : « Villabé Ensemble ».

#### **➤ 01 : Circulations et stationnement à Villabé :**

Madame, le Maire, lorsqu'il s'agit de l'intérêt général des Villabéens, comme vous avez pu le constater, notre Groupe « Villabé Ensemble » a toujours été un groupe constructif et participatif. Depuis de nombreuses années nous intervenons en Conseil Municipal, en

commissions, afin de vous proposer des améliorations ou des aménagements.

Cependant, nous constatons que bien souvent les décisions importantes sont prises sans concertation avec les Villabéens.

Nous vous avons invité, Mme le maire, à venir participer à un débat public, **samedi 14 Mai** de 15h00 à 16h00, place Roland-Vincent sur le thème de la circulation et du stationnement sur notre commune. Malheureusement, ni vous, ni vos Maires adjoints ne se sont déplacés.

Devant, les nombreux problèmes soulevés par les participants à cet exercice de démocratie participative, nous leur avons proposé d'élaborer une pétition que nous vous remettons ce soir. Cette pétition a pour objectif de vous demander de bien vouloir mettre en place une commission qui serait chargée de réfléchir plus particulièrement aux problèmes évoqués ci-dessus.

**Allez-vous, Madame le Maire, répondre favorablement à notre demande en lançant ce soir une commission participative sur les problèmes de circulation, de stationnement et de sécurité routière à Villabé ?**

**Réponse :**

Monsieur DIRAT, je pense qu'il faut voir les choses en face et non s'inventer des préoccupations sans réel fondement.

Oui, la circulation est un peu plus dense à Villabé le matin et le soir, comme elle l'est partout en Ile de France. Et le reste du temps : y a-t-il de longs bouchons qui saturent nos voiries communales ? Mettons-nous  $\frac{1}{2}$  heure pour sortir de Villabé comme c'est le cas de certaines communes franciliennes ? Devons-nous tourner  $\frac{1}{4}$  d'heure avant de trouver une place de stationnement ?

Si vous pensez réellement que de telles difficultés existent, alors apportez-m'en la preuve et faites-moi des propositions que j'étudierai avec la plus grande attention.

➤ **02 : Sécurité :**

Madame, le Maire, vous allez organiser une nouvelle réunion « **Vacances tranquilles** » en collaboration avec les Maires de nos communes voisines. Or, depuis quelques semaines, les actes d'incivilités ne cessent d'augmenter sur la commune. Ayant assisté au dernier Conseil Municipal des enfants, alors que ce sujet n'était pas à l'ordre du jour, j'ai pu constater que les enfants eux-mêmes avec leur spontanéité et leur naturel vous ont fait part de leurs observations : « batailles de paint-ball dans nos rues, vitesse excessive et en particulier non-respect des feux tricolores, agressions et rixes, casse de vitres de véhicules » et je rajouterai, ce soir, pour rallonger la liste...trafics illicites aux alentours du stade et du parc Eridan. Nous vous demandons, une nouvelle fois, Madame le Maire, de bien vouloir nous communiquer les statistiques, les chiffres officiels de la délinquance sur notre commune.

**Enfin, quelles consignes précises avez-vous donné à nos policiers municipaux ou encore à la société de surveillance afin d'améliorer la lutte contre la délinquance ?**

**Réponse :**

Je rappelle, une nouvelle fois, que :

- notre police municipale assure en semaine des patrouilles de 7 H 00 à 21 H 00 ainsi que le samedi matin,
- la société de gardiennage a pour vocation de surveiller les bâtiments communaux et non de faire régner l'ordre dans Villabé. Bien entendu, elle est en étroite relation avec la gendarmerie qu'elle ne maque pas de prévenir en cas d'incident,
- c'est principalement le rôle de la gendarmerie d'assurer la sécurité du territoire et on constate que ses patrouilles à Villabé sont nombreuses,
- le programme de vidéosurveillance sera complété cette année avec l'installation de 7 nouveaux équipements. La surveillance sur écran sera centralisée en 2012 au poste de police municipale.

J'ai également contacté l'association OSER, en lien avec l'agglomération, pour qu'elle intervienne auprès des jeunes qui se rassemblent en soirée.

Je reste particulièrement soucieuse de la sécurité des Villabéens et chaque acte de délinquance est pour moi une réelle préoccupation. Mais, comme je le dis souvent, Villabé n'est pas Chicago et nous n'avons pas les moyens d'aller beaucoup au-delà de ce qui est déjà fait.

➤ **03 : Ramassage des ordures et recyclage :**

Depuis la mise en place du nouveau système de prélèvement des déchets, bon nombre de Villabéens ont subi des dysfonctionnements et désagréments tels que la détérioration de poubelles, des oublis de ramassage de celles-ci ou de sacs de déchets verts...

**Un point d'étape est-il prévu avec la communauté d'agglomération et son service de ramassage de déchets afin d'améliorer la qualité du service rendu ?**

**Réponse :**

Comme c'est de mise à chaque changement de collecteur, certains dysfonctionnements sont apparus dans les semaines qui ont suivi le démarrage des nouvelles collectes.

Toute difficulté est immédiatement signalée aux services de l'agglomération qui font preuve de disponibilité et de réactivité.

De plus, des contacts réguliers sont entretenus avec eux à l'occasion des réunions thématiques auxquelles nous participons.

Ils sont donc parfaitement au courant des difficultés rencontrées et prennent les mesures correctives dans les délais les plus courts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire,  
Irène MAGGINI.

Le secrétaire de séance,  
M.FORLIVESI